



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ **PILOTAGE DE MACHINES AGRICOLES ET TRAVAUX MÉCANISÉS À HAUTE TECHNICITÉ**

Objectifs de la formation

Vous maîtriserez, seul(e) ou en équipe, le fonctionnement et le pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité pour assurer : le suivi agronomique des cultures, les réglages automatisés sur les engins agricoles.

Le CS PMA TMHT forme des conducteurs de machines agricoles qui assurent deux fonctions :

- la réalisation de travaux agricoles sur des exploitations ou pour des entreprises agricoles
- l'entretien et la maintenance des différents matériels utilisés dans les entreprises

Durant la formation, les nouvelles technologies du matériel sont mises en avant afin d'être au plus près des évolutions.

Lieux de la formation

Campus terre et Avenir
CFA et CFPPA de Sées
www.campusterreetavenir.fr

Campus agricole de Vire
CFA
www.tracy-vire.fr



APPRENTISSAGE

DURÉE 1 an

CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ PILOTAGE DE MACHINES AGRICOLES ET TRAVAUX MÉCANISÉS À HAUTE TECHNICITÉ

CONTENU DE LA FORMATION

UC1 : Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle :

- Réaliser un diagnostic agro-écologique d'une parcelle ;
- Interpréter des données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle.

UC2 : Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements :

- Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisés ;
- Effectuer les réglages des machines et des équipements.

UC3 : Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologiques :

- Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures ;
- Réaliser des travaux de récolte.

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Conducteur/conductrice de machines agricoles à haute technicité au sein des entreprises des travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et des exploitations agricoles.

Conducteur/Conductrice d'engins d'exploitation agricole, Entreprise de Travaux Agricole Ruraux Forestiers (ETARF), Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA)

CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription se fait sur paroursup et est suivie d'un test de positionnement et d'un entretien avec l'équipe pédagogique. L'entrée en formation est définitive à la signature d'un contrat d'apprentissage ou l'accord de financement de formation continue.

Pour rentrer en formation, le/la candidat(e) doit être âgé(e) entre 16 et 29 ans pour suivre la formation en apprentissage et remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions :

- Un des diplômes Bac Pro du secteur production agricole (CGEA, Agroéquipement) BPREA ou BP « Conducteur de machines agricoles » BTS agricole du secteur en production agricole ou Génie Des Équipements Agricoles.
- Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.
- Une décision dérogatoire (une année d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme)



Admission étudiée
au cas par cas.

